

CHAUDIÈRES AUTOMATIQUES BIOMASSE SMART 60–100–150–500 KW  
ET AUTRES ÉQUIPEMENTS SMART

Pour faire une demande de garantie - Veuillez remplir les informations importantes et veuillez nous soumettre toute la documentation pertinente :

Type et numéro de série de la chaudière SMART ou de l'équipement/des biens SMART :	
Date d'installation et de mise en service :	
Nom de l'entreprise qui a installé l'équipement + Nom du Technicien :	
Nature du défaut et description détaillée de ses effets, éventuellement joindre quelques photos :	
Description du problème à l'origine de la panne, s'il est évident ou connu :	
Copie d'un journal ou d'un rapport d'entretien et de vérifications de l'équipement :	VEUILLEZ LE NUMÉRISER ET LE JOINDRE À VOTRE RÉCLAMATION

**Règlement en cas de réclamation de garantie :**

- L'acheteur doit envoyer la pièce défectueuse à ses frais à l'adresse du fabricant, sauf si les deux parties conviennent de ne pas envoyer la pièce.
- La pièce défectueuse doit être correctement emballée et marquée, pour éviter qu'elle ne soit endommagée pendant le transport.
- Si la demande de garantie est justifiée, le fabricant enverra une nouvelle pièce à ses propres frais.
- En cas de nécessité, le fabricant ou fournisseur envoie, après accord préalable, son expert pour remédier au défaut.

**Le demandeur paiera l'intégralité des frais liés au voyage s'il s'avère que la faute n'a pu être réparé par le demandeur en raison de son manque de professionnalisme ou qu'il a négligé ses responsabilités ou enfreint certaines dispositions de la garantie.**

- Dans le cas où la demande de garantie n'est pas reconnue, l'acheteur n'a pas droit à la livraison gratuite d'une pièce de rechange ou à une réparation gratuite.
- L'acheteur paiera les frais liés au remplacement d'une pièce défectueuse pendant la période de garantie.
- Les réparations ou tout entretien après la période de garantie sont toujours effectués contre paiement.

**Adresse pour le règlement des réclamations de garantie :****Smart Heating Technology s.r.o**

Dukelská 110

742 42 Šenov u Nového Jičína

République tchèque

**service@smartheating.cz** ou **info@smartheating.cz**

**La garantie devient nulle si l'un des événements suivants se produit :**

- La période de garantie est terminée.
- Si l'Installation est non professionnelle ou installation effectuée par une personne non autorisée.
- Utilisation, fonctionnement, manipulation non professionnels ou entretien négligé.
- Joints ou étiquettes de protection endommagés, s'ils sont présents sur certaines parties de l'équipement.
- Non-respect des instructions spécifiées par le fabricant ou le fournisseur de l'équipement.
- Connexion à un système de tension d'alimentation incorrect ou à un système avec des paramètres instables.
- Utilisation de pièces et composants qui n'ont pas été livrés ou approuvés par le fabricant.
- La garantie devient caduque en cas de marchandises qui ont été endommagées par des effets naturels (force majeure).

**Toute demande de garantie concernant une pièce défectueuse, exige de livraison d'une pièce neuve ou de remplacement pièce défectueuse, ou nécessitent le réglage de l'équipement aux paramètres de fonctionnement comme spécifié dans le la documentation technique peut être considérée comme ayant droit dans les conditions suivantes :**

- Tous les paiements concernant la chaudière/l'équipement réclamé sont réglés dans les délais.
- La chaudière/l'équipement est stocké ou exploité dans les conditions spécifiées par son fabricant (effets climatiques, alimentation tension, carburant, entretien régulier, corps de cheminée et évacuation des produits de combustion, qualité et fonctionnalité du chauffage circuit, qualité de l'eau de chauffage).
- La chaudière/l'équipement a été mis en service par la personne/l'entreprise autorisée par le fabricant de l'équipement.
- La personne qui a mis la chaudière/l'équipement intelligent en service a envoyé la documentation correcte avec les paramètres de fonctionnement de la chaudière intelligente/de l'équipement (formulaire de mise en service intelligent) à l'adresse du fabricant immédiatement après l'envoi de la chaudière intelligente /L'équipement a été mis en service.
- Le carburant utilisé est entièrement conforme aux paramètres du carburant pour lequel le produit a été certifié.
- La maintenance et l'entretien sont effectués régulièrement et de manière responsable, conformément au manuel d'instructions et des enregistrements réguliers à ce sujet sont conservés.
- La chaudière/l'équipement a été mis en service par la personne/l'entreprise autorisée par le fabricant de l'équipement - et après la 1ère année de fonctionnement de la chaudière/de l'équipement, le fabricant ou la personne/l'entreprise autorisée par le fabricant a effectué Visite de service annuelle à grande échelle !
- Des copies de ces registres sont envoyées au fabricant tous les trois mois.
- Sur demande, l'opérateur doit permettre les contrôles de la chaudière/de l'équipement par les travailleurs du fabricant, le refus d'un tel contrôle peut être considéré comme la raison de l'annulation de la garantie ou de la résiliation des conditions de garantie.
- La personne qui a commandé la chaudière/l'équipement au fabricant dans ses conditions contractuelles et commerciales et à auquel la chaudière/l'équipement et les accessoires ont été livrés ne peut que Réclamer tout défaut.

**Vávra Josef Jr.**  
**CEO**

**Smart Heating Technology s.r.o.**